

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**DOCTISSIMO**

(Euronext Paris)

Par courrier du 30 avril 2008, la société par actions simplifiée Lagardère Active Digital (1) (149, rue Anatole France, 92534 Levallois-Perret) a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 avril 2008, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société DOCTISSIMO et détenir à cette date 3 452 601 actions DOCTISSIMO représentant autant de droits de vote, soit 71,31% du capital et 70,85% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions actions DOCTISSIMO sur le marché dans le cadre de la garantie de cours visant les actions DOCTISSIMO (3).

---

(1) Contrôlée par la société en commandite par actions Lagardère.

(2) Sur la base d'un capital composé de 4 841 453 actions représentant 4 873 169 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(3) Cf. D&I 208C0781 du 25 avril 2008 et D&I 208C0802 du 29 avril 2008.